

Mardi 4 octobre 2011 à 06h00

De la prison pour maltraitance

Deux habitantes condamnées pour actes de violence sur une handicapée.

Deux habitantes de Sainte-Alvère ont été condamnées à la suite d'une audience qui s'est tenue le 28 juin devant le tribunal de Bergerac. Et le délibéré a été rendu ces derniers jours.

Elles hébergeaient depuis 1998 une personne aveugle et sous curatelle, dans des conditions jugées « indignes », et ont commis des violences sur elle. Elles se défendaient l'une et l'autre de ces accusations, suite à une plainte déposée par une autre jeune fille accueillie dans ce foyer et par le maire de la commune, Philippe Ducène, en janvier 2006. L'élu avait alerté la Ddass dès octobre 1999 sur de possibles « pressions, menaces et chantages sur des personnes en difficulté physique ou psychique ».

PUBLICITÉ

La mère et sa fille

Les éléments recueillis à cette époque n'avaient abouti à aucune mise en examen des deux femmes. C'est à l'occasion d'une hospitalisation en urgence de la victime, âgée d'une cinquantaine d'années, que celle-ci avait demandé protection, relançant l'enquête jusqu'à leur comparution devant le tribunal correctionnel. Odette Combe, âgée de 60 ans, a été condamnée à 15 mois d'emprisonnement dont 8 avec sursis et mise à l'épreuve pendant deux ans et 3 000 euros d'amende.

Sarah Danjou, sa fille, a été condamnée à 10 mois dont 8 avec sursis et mise à l'épreuve, et 1 500 euros d'amende. Toutes deux sont également frappées d'une interdiction définitive d'activité professionnelle dans le domaine social. La victime recevra 6 000 euros pour son préjudice et 1 000 euros pour les frais de justice engagés.

P. P.

© www.sudouest.fr 2011